

Département langue française

Label *Qualité français langue étrangère*

Conseil d'orientation

Date : mercredi 18 février 2026

Horaire : 15 h 00 – 16 h 30

En visioconférence via Teams

Compte rendu

Participants

Présents

- Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ministère de la Culture : M. Paul de Sinety, délégué général à la langue française et aux langues de France et président du Conseil d'orientation du Label Qualité FLE, Mme Claire Extramiana, cheffe de la mission Maîtrise de la langue et action territoriale
- Campus France : M. Jean-Luc Ito-Pagès, responsable du service valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Commission des titres d'ingénieur (CTI) : Mme Claire Peyratout, membre du collège académique de la CTI, déléguée auprès de Campus France pour le Label Bienvenue en France et auprès du Label Qualité FLE
- Direction générale des étrangers en France (DGEF), ministère de l'Intérieur : Mme Christelle Bignon, cheffe du bureau de l'apprentissage de la langue et de la citoyenneté
- Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) : M. Diego Fonseca, secrétaire général
- Fondation des Alliances françaises : M. Fabrice Placet, délégué géographique Amérique latine, Caraïbes hispanophones et francophones et France
- Association des directeurs des centres universitaires d'études françaises pour étrangers (ADCUEFE) : Mme Patricia Gardies, présidente
- Groupement FLE : Mme Manuela Guillem, présidente
- Rassemblement national des centres de langues de l'enseignement supérieur (RANACLES) : M. Tom Grainger, directeur du service des langues, Aix-Marseille Université
- Auditeurs Label Qualité FLE : M. Joël Pavageau, adjoint au délégué régional à la formation continue, Région académique Hauts-de-France ; Mme Hannelore Guerrand, coordinatrice du département des langues, école d'ingénieurs EIGSI (La Rochelle)
- France Éducation international (FEI), opérateur pour la gestion du Label Qualité FLE : M. Mathieu Ausseil, directeur général adjoint, Mme Valérie Lemeunier, directrice du département langue française, M. Raphaël Bruchet, chef de projets, Mme Julie Morel, cheffe de projets, Mme Caroline Lafarge, assistante de projets, Mme Floriane Jacquin, apprentie assistante cheffe de projets

Excusés

- Présidente de la commission interministérielle de labellisation : Mme Sara Thornton, conseillère scientifique auprès de la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI), ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : Mme Camille Fournier, rédactrice « Attractivité étudiante – Accueil en France », pôle du pilotage des opérateurs et des stratégies sectorielles, direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau
- Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES) : Mme Sophie Meynet, directrice du département formation
- Groupement SOUFFLE : M. Jean-Luc Librati, président

Présentation de la demande de l'Université Sorbonne Nouvelle (en amont du Conseil d'orientation du Label Qualité FLE, présentation en ligne de 14h30 à 15h00 via Teams)

Représentants de l'Université Sorbonne Nouvelle

- M. Toni Legouda, directeur général des services
- Mme Eve-Marie Rollinat-Levasseur, maître de conférences en langue et littérature françaises, directrice adjointe du département de didactique du français langue étrangère
- Mme Donatienne Woerly, maître de conférences en didactique du français langue étrangère

Membres du Conseil d'orientation du Label Qualité FLE (cf. liste ci-dessus)

La présidence de ces échanges est assurée par Mme Claire Extramiana, cheffe de la mission Maîtrise de la langue et action territoriale DGLFLF / Ministère de la Culture.

Mme Claire Extramiana ouvre la réunion et salue les participants. Elle rappelle que cette réunion a pour objectif de donner la parole à l'Université Sorbonne Nouvelle au sujet de sa demande d'allègement de preuves pour la candidature des universités au Label Qualité FLE. Elle informe que cette demande a été présentée à la Commission interministérielle de la labellisation (CIL) qui a décidé que celle-ci devait être introduite auprès du Conseil d'orientation du Label Qualité FLE (CO) et donner lieu à un échange de vues de la part des membres du CO : le CO a en effet pour fonction d'éclairer la décision, celle-ci incombant aux 3 ministères de tutelle in fine qui s'engageront à communiquer leur décision rapidement. Elle rappelle que des documents ont été communiqués par l'Université Sorbonne Nouvelle, via FEI, à l'ensemble des membres du Conseil d'orientation du Label Qualité FLE.

Mme Claire Extramiana donne la parole aux représentants de l'Université Sorbonne Nouvelle en leur rappelant de se limiter à une présentation d'une quinzaine de minutes afin de laisser le temps aux membres du Conseil d'orientation du Label Qualité FLE de poser d'éventuelles questions pour nourrir la réflexion sur ce sujet.

Mme Eve-Marie Rollinat-Levasseur introduit la demande de l'Université Sorbonne Nouvelle. Elle rappelle que les échanges sur le Label Qualité FLE ont été initiés lors d'une rencontre avec Olivier Brandouy, ancien directeur général de France Éducation international, qui avait encouragé les autorités de l'université à présenter une candidature au label. L'Université Sorbonne Nouvelle n'avait pas vérifié, à ce stade, les critères mais les représentants savaient que le processus risquait d'être complexe pour leur établissement. La collecte des preuves représente une lourdeur administrative considérable car elle requiert de contacter de nombreux départements au sein des services centraux de l'université. Il est possible que certaines pièces demandées soient difficilement compilables dans des délais raisonnables, les services centraux de l'université étant très sollicités. En outre, Mme Eve-Marie Rollinat-Levasseur explique que de telles procédures représenteraient un doublon puisque l'université rend déjà des comptes à d'autres instances de l'État (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, HCÉRES, etc.). Elle avance que l'université respecte *de facto* les exigences du Label Qualité FLE puisqu'elle est régie par de nombreuses ordonnances et circulaires, de nombreux décrets et arrêtés. Elle propose donc que, pour certains indicateurs, les centres universitaires puissent être exemptés de remise de preuves sur les éléments qui font déjà l'objet d'un contrôle par d'autres instances.

Mme Claire Extramiana remercie les représentants de l'Université Sorbonne Nouvelle pour cette présentation et donne la parole aux membres du Conseil d'orientation du Label Qualité FLE pour les éventuelles questions et/ou demandes de précisions.

Mme Hannelore Guerrand souhaite savoir quel périmètre l'Université Sorbonne Nouvelle souhaite faire labelliser. Mme Eve-Marie Rollinat-Levasseur répond que la demande portée par l'Université Sorbonne Nouvelle concerne l'ensemble des centres universitaires et que le périmètre correspond à l'activité d'enseignement du français langue étrangère (FLE) ; les domaines du référentiel à conserver concernent selon elle prioritairement la formation, mais des propositions d'ajustements sont faites sur l'ensemble des domaines et des indicateurs du référentiel qualité.

Mme Hannelore Guerrand fait observer que 87 % des demandes d'exemption concernent les domaines « Gestion » et « Locaux », 26 % le domaine « Accueil » et 15 % les domaines « Formations, Enseignement » et « Enseignants ».

Mme Patricia Gardies tient à rappeler que les centres universitaires de FLE peuvent avoir des réalités très différentes en fonction des contextes. Il existe des centres de tailles très différentes et avec des configurations très variables en fonction des universités. Elle signale que la préparation de l'audit sera très différente entre un centre qui gère tous les aspects à son niveau et celui qui dépend d'autres services de l'université pour plusieurs aspects. Elle propose une réflexion sur l'articulation entre le Label Qualité FLE et le Label Bienvenue en France afin de discuter d'un aménagement pour ce qui est redondant.

Mme Eve-Marie Rollinat-Levasseur réitère que certaines demandes de l'État sont redondantes. Celles-ci mobilisent beaucoup les personnels et ces procédures sont pesantes sur les établissements.

M. Jean-Luc Ito-Pages précise qu'il n'y a pas de doublon entre les labels Bienvenue en France et Qualité FLE car les périmètres sont différents. Dans le référentiel qualité du Label Bienvenue en France, un seul indicateur concerne le champ de l'enseignement du FLE et il cite l'indicateur 3.4 : « L'établissement propose aux étudiants internationaux des formations de Français Langue Étrangère dispensées au sein du centre de FLE intégré à l'établissement labellisé Qualité FLE, ou membre de l'ADCUEFE. A défaut, les enseignements sont contractualisés avec un centre de FLE labellisé Qualité FLE ou membre de l'ADCUEFE sur le même site. Parfois l'offre FLE est assurée par des vacataires ».

Mme Claire Extramiana précise que la simplification des démarches est une vraie question. Elle clôt la réunion en précisant aux représentants de l'Université Sorbonne Nouvelle qu'ils seront informés rapidement de la décision des 3 ministères de tutelle.

1. Ouverture des échanges par le Président du Conseil d'orientation

M. Paul de Sinety, délégué général à la langue française et aux langues de France, ouvre les échanges avec quelques propos introductifs généraux.

Il salue les membres et les remercie de leur présence. Il rappelle que le Conseil d'orientation du Label Qualité FLE est une instance de gouvernance du dispositif, qui se veut collégiale en incluant toutes les parties prenantes de l'écosystème. Il remercie chaque représentant pour son engagement constant au service de la qualité et du rayonnement du français langue étrangère, en France comme à l'international. Il rappelle que l'expertise, la diversité et la complémentarité des institutions et groupements professionnels représentés constituent une richesse essentielle pour faire vivre et évoluer le Label Qualité FLE.

M. Paul de Sinety aborde ensuite le sens et la mission du Label Qualité FLE, en précisant que celui-ci incarne :

- une exigence académique et pédagogique élevée ;
- une garantie de qualité pour les apprenants ;
- un outil de structuration et de professionnalisation pour les centres labellisés ;
- un instrument de confiance pour les partenaires institutionnels et internationaux.

Il insiste sur le fait que, dans un contexte de concurrence internationale accrue dans le secteur de l'enseignement-apprentissage des langues, le Label Qualité FLE constitue un marqueur fort de crédibilité et d'excellence.

Il évoque le contexte stratégique et les enjeux actuels :

-le secteur du FLE connaît aujourd'hui des évolutions profondes :

- diversification des publics (étudiants internationaux, réfugiés, professionnels, publics en mobilité, ...) ;
- développement des formations hybrides et à distance ;
- attentes accrues en matière d'insertion académique et professionnelle.

-face à ces transformations, la responsabilité collective est double :

- garantir la solidité et la rigueur du Label Qualité FLE ;
- assurer sa capacité d'adaptation et d'anticipation.

Il rappelle que le Conseil d'orientation du Label Qualité FLE joue, à cet égard, un rôle stratégique majeur : ce n'est pas seulement un organe consultatif, mais un espace de réflexion, de proposition et de vision.

Il informe les membres que 7 points sont inscrits à l'ordre du jour, comme mentionné dans le document communiqué par FEI.

M. Paul de Sinety forme enfin le vœu que les travaux de ce jour permettent de consolider encore plus la pertinence, la visibilité et l'impact du Label Qualité FLE.

M. Mathieu Ausseil, directeur général adjoint de France Éducation international, prend la parole pour saluer les membres présents. Il rappelle que FEI est l'opérateur gestionnaire du Label Qualité FLE depuis sa création et il souligne que l'établissement est ravi de pouvoir mettre à disposition son expertise en matière de pilotage de la démarche qualité au service de ce dispositif stratégique de labellisation qui contribue concrètement aux efforts d'attractivité internationale dans le cadre de la politique extérieure de l'État.

Il précise que le travail confié aux équipes de FEI, notamment du département langue française, dans le cadre des grandes orientations stratégiques du Label Qualité FLE, consiste notamment à :

- veiller à la cohérence des critères du référentiel qualité avec les évolutions du secteur ;
- s'assurer des bonnes pratiques de l'audit qualité au sein du vivier des auditeurs ;
- évaluer et accompagner la montée en qualité des centres labellisés ;
- participer à la consolidation de la reconnaissance nationale et internationale du Label Qualité FLE.

Il s'agit donc d'un travail qui conjugue exigence, pragmatisme et ambition.

M. Mathieu Ausseil insiste ensuite sur le fait que, au-delà des travaux techniques propres à la gestion du Label Qualité FLE qui est déléguée à FEI, cette mission porte une ambition plus large, en complète résonnance avec les valeurs et les missions de l'établissement :

- contribuer au rayonnement de la langue française ;
- soutenir l'attractivité de la France sur la scène internationale, notamment dans les champs de l'éducation et de la formation ;
- garantir aux apprenants du monde entier une expérience de formation exigeante et humaine.

Il ajoute que le Label Qualité FLE ne doit pas être perçu comme une simple certification administrative, mais comme un engagement collectif en faveur de l'excellence et de l'amélioration continue.

M. Mathieu Ausseil informe enfin les membres présents du contexte particulier depuis la rentrée de septembre 2025 : plusieurs arrêts maladie du chef de projet Label Qualité FLE, M. Pierre-Yves Meunier ; mise en place en urgence d'une équipe pour assurer l'intérim et la continuité de service sur ce dossier prioritaire ; réflexion en cours sur un renforcement de l'équipe au retour du chef de projet pour former un binôme en ce qui concerne la gestion opérationnelle du processus de labellisation.

M. Paul de Sinety donne la parole :

-aux groupements professionnels (ADCUEFE, Groupement FLE, SOUFFLE, RANACLES) ainsi qu'à la Fondation des Alliances françaises et à la Fédération internationale des professeurs de français pour exposer, s'ils le souhaitent, de façon synthétique un point de situation sur l'activité des centres de FLE en France ainsi que sur les enjeux et défis actuels ;

-aux représentants de l'enseignement supérieur (HCÉRES, Campus France, CTI), s'ils souhaitent partager des informations (orientations stratégiques, actualités, etc.) avec les membres du Conseil d'orientation ;
-aux représentants des ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Intérieur, s'ils souhaitent exposer des éléments à destination des membres du Conseil d'orientation.

Mme Patricia Gardies rappelle que l'ADCUEFE est un groupement d'un peu plus de 40 centres universitaires de FLE. Elle mentionne que certains centres universitaires sont fragilisés à la fois par la situation financière des universités relevant d'un manque d'investissement public flagrant, par certaines décisions politiques ayant des effets sur les coopérations et les mobilités internationales et par la situation géopolitique instable dans de nombreuses régions du monde, ce qui a un impact direct sur l'activité des centres. Elle ajoute que le Label Qualité FLE fonctionne globalement bien et que les centres s'en sont bien emparé puisque la majorité d'entre eux candidatent au renouvellement. Elle informe que certains dispositifs comme, par exemple, les DU Passerelle, sont en difficulté dans certaines universités du fait du manque de financement.

Mme Manuela Guillem informe qu'elle vient de prendre la présidence du Groupement FLE qui comporte actuellement 48 membres avec des réalités très hétérogènes. Elle souligne l'intérêt du Label Qualité FLE, et notamment de la double labellisation possible avec la certification Qualiopi, pour appuyer la communication, la valorisation et l'attractivité des centres labellisés.

M. Tom Grainger, pour le réseau RANACLES, évoque des constats similaires aux interventions précédentes. Il précise qu'il a convié deux de ses collègues d'Aix-Marseille Université dont l'expérience pourra nourrir les échanges dans le cadre de cette réunion, Mme Catherine David, directrice du Service Universitaire des Langues, et M. Pierre-Yves Dufeu, directeur adjoint.

M. Fabrice Placet, pour la Fondation des Alliances françaises, rappelle qu'il existe 28 Alliances françaises en France dont certaines sont labellisées. Le Label Qualité FLE constitue un levier de développement.

M. Diego Fonseca précise que la Fédération internationale des professeurs de français ne gère pas de centres de formation en FLE mais qu'elle est, en tant qu'instance majeure rassemblant les professeurs de FLE dans le monde, très intéressée de suivre ce dispositif. Celui-ci contribue par ailleurs également à l'amélioration continue des pratiques pédagogiques des enseignants.

M. Jean-Luc Ito-Pages, pour Campus France, souhaite insister sur la complémentarité des labels, notamment entre le Label Bienvenue en France et le Label Qualité FLE, les périmètres évalués sont différents, politique d'internationalisation pour l'un et enseignement du FLE pour l'autre. Il précise que Campus France a fait le choix de promouvoir uniquement les centres labellisés Label Qualité FLE.

Mme Claire Peyratout, pour la CTI, rappelle que l'enseignement du FLE au sein des écoles d'ingénieurs contribue pleinement à la mise en œuvre de la politique d'internationalisation de ces établissements. Le Label Qualité FLE constitue donc un moyen de valoriser le travail réalisé par les équipes sur le terrain dans ce domaine.

Mme Christelle Bignon informe qu'elle participe pour la première fois à cette instance en représentation du ministère de l'Intérieur. Elle va donc surtout prendre connaissance des sujets importants qui seront évoqués et qui sont en lien avec les dossiers qu'elle a à traiter dans ses fonctions actuelles.

M. Paul de Sinety remercie l'ensemble des membres présents du Conseil d'orientation pour ces présentations synthétiques et propose de poursuivre sur les points inscrits à l'ordre du jour.

2. Budget du label

– Bilan financier

M. Paul de Sinety donne la parole à l'équipe de FEI pour la présentation du bilan financier du Label Qualité FLE et rappelle qu'un document de synthèse a été fourni par FEI en annexe à l'ordre du jour.

M. Raphaël Bruchet, chef de projets au département langue française de FEI, présente les principaux éléments du bilan financier.

Il précise que ce bilan financier porte sur les exercices 2023, 2024 et 2025 et qu'il a été préparé par Mme Caroline Lafarge, assistante de projets, en charge du suivi administratif et financier. Il apporte quelques clés de lecture du document de synthèse fourni par FEI.

En ce qui concerne les dépenses, cette partie comprend :

1. la gestion du label : charges salariales (chefs de projet, assistantes, apprenties) et la logistique interne (forfait pour la mobilisation des bureaux, matériel informatique, charges énergétiques, ...) ;
2. les audits : rémunération des auditeurs, frais de mission (billets de train, frais de mission), dépenses liées au séminaire annuel des auditeurs (transports, hébergement et restauration) ;
3. la communication : dépenses liées aux actions de promotion (missions, inscriptions aux salons, conceptions graphique et supports promotionnels), abonnements (Campus France, ...), site Internet (traduction, maintenance, ...) et à la prestation de chargé de communication digitale.

Quant aux recettes, cette partie inclut :

1. l'encaissement des factures de l'année en cours : il existe une différence entre les factures émises et les factures encaissées sur l'année, en 2025, près de 95% des factures émises ont été encaissées sur l'année, la différence est reportée sur l'année suivante.
2. l'encaissement des factures des années antérieures : moins de 50% des factures dues ont été encaissées en 2025, certaines de ces factures ne pourront jamais être réglées (liquidations judiciaires des centres).

En guise de synthèse, on peut déclarer que le bilan 2025 excédentaire s'explique par un nombre d'audits inférieur aux années précédentes (limitant les frais de rémunération et de déplacement des auditeurs de plus de 37 000 € par rapport à 2024) mais un budget cumulé déficitaire de 77 169 € depuis sa création (absorbé sur les fonds propres de FEI).

Le budget prévisionnel 2026 intègre :

- 44 audits prévus en 2026 dont 19 audits de surveillance ;
- un séminaire qualité ;
- un séminaire des auditeurs.

M. Paul de Sinety demande à l'auditoire s'il y a des questions suite à la présentation du bilan financier.

M. Joël Pavageau s'interroge sur une programmation budgétaire inférieure en 2026 par rapport à 2025 sur la ligne des audits alors qu'il y a plus d'audits programmés.

Mme Caroline Lafarge explique que cette différence réside dans la nature des audits programmés, une partie concerne les audits de surveillance qui sont réalisés sur une seule journée et par un seul auditeur.

M. Fabrice Placet comprend que les coûts de fonctionnement du Label Qualité FLE reposent beaucoup sur FEI et s'interroge sur l'impact éventuel à moyen terme en matière de soutenabilité.

M. Mathieu Ausseil répond que cela ne crée pas, à ce stade, un élément de préoccupation.

3. Point d'actualité du dispositif de labellisation

M. Raphaël Bruchet présente un point d'actualité du dispositif de labellisation.

– Nombre et profils des centres labellisés

On recense 107 centres labellisés au 31.12.2025.

1. Répartition par statuts :

Statuts des centres	Nombre de centres labellisés
Alliances françaises	8
Associations	9
Ecoles de commerce	2
Centres FLE CCI	2
Centres privés	50
Lycées	1
Universités	28
Grandes écoles	7
Syndicats mixtes	0

2. Répartition par rattachement à un groupe professionnel :

Statuts des centres	Nombre de centres labellisés
Alliances françaises	8
Associations	9
Ecoles de commerce	2
Centres FLE CCI	2
Centres privés	50
Lycées	1
Universités	28
Grandes écoles	7
Syndicats mixtes	0

Certains centres labellisés sont rattachés à plusieurs groupements professionnels.

– Renouvellement de la reconnaissance de la commission par France Compétences (Label Qualité FLE / Qualiopi)

En ce qui concerne le dispositif de double labellisation Label Qualité FLE / Qualiopi, FEI a obtenu, suite à la présentation de son dossier et à l'audit externe réalisé pour vérifier le processus de labellisation mis en œuvre, le

renouvellement de l'inscription sur la liste des instances de labellisation reconnues par France Compétences pour délivrer la certification Qualiopi mentionnée à l'article L. 6316-1 du code du travail. Cette décision est inscrite dans la délibération n°2025-12-139 du Conseil d'administration de France Compétences du 18.12.2025 pour le périmètre des actions de formation et ce renouvellement concerne la période du 01.01.2026 au 31.12.2028. Pour information, 33 centres émarginent au double Label Qualité FLE / Qualiopi, au 31.12.2025.

– **Actions de communication**

M. Raphaël Bruchet présente une synthèse des actions communication réalisées et il précise que celle-ci a été préparée par Mme Julie Morel, cheffe de projets, en charge du suivi de la communication.

En matière de communication externe événementielle, on recense les actions suivantes :

- du 2 au 5 novembre 2024, salon ICEF Berlin : stand Label Qualité FLE (environ 55 rendez-vous programmés + rencontres informelles) ;
- 24 février 2025, BELC hiver : 1 webinaire de présentation du Label Qualité FLE (environ 50 participants et 99 vues du replay) ;
- 6 mai 2025 : 2 webinar (un le matin et un l'après-midi) pour présenter le Label Qualité FLE aux ACU et responsables d'espaces Campus France (58 inscrits, 35 connectés) ;
- 8 et 29 juillet 2025, BELC été : stand Label Qualité FLE ;
- du 10 au 17 juillet 2025, congrès mondial FIPF Besançon : informations sur le Label Qualité FLE au stand FEI ;
- du 2 au 4 novembre 2025, salon ICEF Berlin : stand Label Qualité FLE (environ 35 rendez-vous programmés + rencontres informelles).

En ce qui concerne la communication sur les réseaux sociaux, les points suivants sont mentionnés :

- bilan et évolution des réseaux sociaux du Label Qualité FLE : depuis octobre 2025, les réseaux sociaux du Label Qualité FLE connaissent une progression continue, tant en termes de visibilité que de nombre d'abonnés ;
- évolution de la visibilité et de l'audience : entre novembre 2025 et février 2026, les publications ont atteint un taux de visibilité de 97 %, avec une portée composée de 58 % d'abonnés et 41 % de non-abonnés. Les publications récentes dépassent désormais 1 000 vues en moyenne ;
- progression de la communauté : une croissance significative de la page Instagram, 5 100 abonnés en janvier 2026 / 5 520 abonnés en février 2026.

– **Nouveau prestataire pour la gestion du site Internet**

Dans le cadre de la politique d'achat public de FEI, il a été nécessaire de publier une mise en concurrence pour la prestation de chargé de communication digitale. Le service des achats a retenu l'offre d'Ace Agency.

Les tâches confiées comprennent :

- la création et la rédaction de supports dont le guide des centres labellisés (en cours d'actualisation) ;
- l'aide aux responsables des centres labellisés, la gestion de leurs comptes/fiches descriptives sur le site Internet ;
- l'aide au développement, à l'amélioration du référencement et à l'utilisation du site Internet.

Une phase de transition encore en cours. Plusieurs actualisations du site Internet du Label Qualité FLE sont prévues.

– **Accompagnement et suivi des auditeurs**

Pour rappel, FEI est en charge de l'accompagnement et du suivi du vivier des auditeurs. Un séminaire à destination des auditeurs du Label Qualité FLE s'est tenu en ligne les 21 et 22 juillet 2025 afin de partager les actualités du Label Qualité FLE, mutualiser les bonnes pratiques et contribuer à l'harmonisation des pratiques.

– **Actualisation des outils d'audit**

Des travaux d'actualisation et d'amélioration des outils (fond et forme) sont en cours afin d'actualiser certaines informations, de proposer une restructuration des documents, et de contribuer à l'amélioration de l'utilisation pour les auditeurs et les centres. Ces travaux concernent tous les périmètres et toutes les déclinaisons : Label Qualité FLE, double Label Qualité FLE / Qualiopi, candidature initiale, candidature au renouvellement. Les livrables actualisés incluent : la grille d'auto-évaluation, la grille de rapport d'audit, le manuel de l'auditeur, le manuel du centre candidat et le mémo de l'auditeur. Des présentations seront prochainement proposées : 2 webinaires, un à destination des auditeurs et un à destination des centres. L'utilisation des outils actualisés est programmée à partir du 01.09.2026.

4. Etude de la proposition de l'Université Sorbonne Nouvelle

– Demande d'adaptation du processus de labellisation

M. Paul de Sinety reprend la parole pour introduire ce quatrième point à l'ordre du jour.

Il rappelle que l'Université Sorbonne Nouvelle a souhaité présenter une proposition d'adaptation du processus de labellisation concernant le périmètre des centres universitaires de FLE afin notamment de mieux tenir compte des spécificités légales et réglementaires propres aux universités : il s'agit plus précisément d'une demande d'allègement de preuves pour la candidature des universités au Label Qualité FLE. Une présentation a été effectuée par les représentants de l'université auprès des membres du Conseil d'orientation du Label Qualité FLE juste avant la réunion de la présente instance.

Le Conseil d'orientation étant une instance de réflexion collégiale, il est proposé de recueillir l'avis de tous les membres afin d'éclairer la prise de décision des 3 ministères de tutelle. Pour mémoire, près d'un tiers des centres labellisés sont des centres d'enseignement supérieur.

M. Paul de Sinety propose à chacune et chacun de réagir sur cette proposition de l'Université Sorbonne Nouvelle.

Mme Hannelore Guerrand considère que la demande de l'Université Sorbonne Nouvelle est déraisonnable car 37 indicateurs sont cités comme n'ayant pas besoin de preuves. Selon elle, il existe un amalgame entre les règles nationales valables pour tous les centres et les éléments spécifiques aux universités. Accepter cette demande en l'état représenterait un risque de rupture d'équité. Il convient donc d'analyser chacun des indicateurs commentés pour vérifier l'équité, ce qui implique d'entamer une analyse très détaillée.

M. Paul de Sinety propose de créer un groupe de travail sur ce sujet afin de nourrir la décision qui sera prise par la Commission interministérielle de labellisation. Il doit rejoindre une autre réunion et demande à Mme Claire Extramiana de poursuivre la présidence des échanges tout en encourageant les membres du Conseil d'orientation du Label Qualité FLE à faire des propositions pour la célébration des 20 ans du label, événement majeur à venir qui doit aussi constituer un levier de valorisation de ce dispositif.

5. Perspectives

Mme Claire Extramiana redonne la parole à l'équipe de FEI pour l'introduction de ce cinquième point inscrit à l'ordre du jour.

– Réflexion sur les modalités de traitement des candidatures des centres multisites et l'articulation Label Qualité FLE / Qualiopi

Il existe de plus en plus de candidatures de centres multisites (antennes, campus délocalisés, grands groupes, etc.). La pratique actuelle se résume ainsi :

-Label Qualité FLE : 1 convention = 1 centre = 1 label ; pour les sites géographiques éloignés, les équipes et les locaux sont souvent différents et il y a de fait une impossibilité, à ce stade, d'afficher les différences dans la notation des critères et donc dans l'attribution du label ;

-Certification Qualiopi : une seule certification est possible sur la base du SIREN, pour les centres multisites et une vérification est nécessaire sur la proportion du FLE dans l'ensemble de l'activité de chaque site.

Un élément problématique est régulièrement remonté par les auditeurs : comment traiter les écarts pouvant exister entre, par exemple, deux équipes pédagogiques et administratives différentes, des locaux avec des niveaux d'équipements différents, etc. ?

M. Joël Pavageau prend la parole pour partager son expérience sur d'autres dispositifs de labellisation. Il évoque les principes d'échantillonnage : il pourrait être envisager, dans la mesure du possible, que les auditeurs couvrent un maximum de sites des centres candidats multisites sur une période de 3 ans, 1 à l'audit de renouvellement, 1 à l'audit de surveillance, etc.

— Préparation de la célébration des 20 ans du label

En 2027, le Label Qualité FLE célébrera ses 20 ans. Il est donc prévu d'organiser un programme de célébrations constituant, à cette occasion, une opportunité de communication et de valorisation du dispositif.

Il est proposé de lancer une réflexion collégiale sur ce point.

Quelques idées/pistes sont mentionnées :

- évènement rassemblant toutes les parties prenantes à FEI et à la CILF ;
- production de capsules vidéo ;
- recueil de témoignages ;
- cycle de conférences ;
- lancement d'une réflexion sur le référentiel qualité.

Pour ce faire, il pourrait être utile d'ouvrir un document de travail partagé, d'organiser un groupe de travail se réunissant régulièrement et de formaliser un comité organisateur.

Mme Valérie Lemeunier évoque l'idée de faire des entretiens avec des étudiants et des responsables de centres.

Mme Claire Extramiana propose de réfléchir à la réalisation d'un spot télévisuel avec TV5 Monde centré sur le Label Qualité FLE, et elle rappelle, au passage, le travail mené pendant les Jeux Olympiques de Paris qui avait fait l'objet de bons échos.

6. Promotion du label

Ce point avait été inscrit à l'ordre du jour à la demande de la nouvelle présidente du Groupement FLE, Mme Manuela Guillem, qui a été obligée de quitter cette réunion pour d'autres obligations. Il sera donc inscrit à la prochaine réunion si nécessaire.

7. Questions diverses

Aucun autre sujet n'est abordé.

Mme Valérie Lemeunier tient à remercier chaleureusement les collègues qui assurent l'intérim sur tous les aspects du Label Qualité FLE pendant l'absence de M. Pierre-Yves Meunier.

Mme Claire Extramiana remercie les membres présents du Conseil d'orientation pour leur participation et clôt la réunion.